



RAPPORT

Analyse des Besoins Sociaux du Pays Grenadois

*CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU PAYS GRENADOIS*

Juin 2012



« Un regard neuf sur le volet social »

Selon ses convictions ou son éducation, tendre la main à l'autre peut se décliner en : solidarité ... charité ... assistance ... compréhension !

Chacun de nous, à un moment de notre vécu a été confronté à un signe ... à un appel au secours ... au partage d'un conseil.

Une écoute attentive et le dialogue parviennent régulièrement à éclairer l'horizon obscurci par des événements imprévisibles d'un compagnon de route... Ainsi chemine la vie avec des hauts et des bas.

Il est des domaines et de nombreux exemples où la mutualisation des moyens, qu'ils soient humains ou financiers facilite l'ouverture de la porte vers les solutions.

Par ailleurs, l'anticipation des problématiques permet de rester dans l'actualité, d'apporter de la réactivité, d'accompagner sans précipitation une exigence cachée derrière une habitude.

Pour se faire, il convient d'être actif ... inventif... observateur ... de piocher dans l'imagination positive.

Les communes toujours par définition, épaulées par la vocation des communautés de communes aujourd'hui, font régulièrement la démonstration que la solidarité bien pensée reste une anti dote à l'égoïsme et passions de toutes origines, sources de clivages sociaux et de désespérance.

Parfois, un œil neuf et curieux peut déborder le traditionnel ouvrir des perspectives nouvelles déceler des niches de bonheur.

Dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux, nous avons confié notre territoire à une expertise. Durant 10 mois, nous avons ausculté ... auditionnéanalysé rédigé ... consigné des ressentis et souhaits ... échangé des impressions avec Elus, techniciens, acteurs institutionnels et associatifs.

Nous avons à disposition un outil supplémentaire, abouti, un panel de pistes pour gommer des clivages sociaux ... faire en sorte que notre Canton reste une référence de bien vivre et de clairvoyance.

Pierre DUFOURCQ.

Président de la Communauté de
Communes du Pays Grenadois

REMERCIEMENTS

Nous tenons dans un premier temps à remercier les élus et professionnels du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et de la Communauté de Communes du Pays Grenadois ainsi que les communes membres et leur CCAS, qui ont concouru à la pertinence et à la légitimité de ce travail, par leur participation active et leur disponibilité.

Cette étude est le fruit d'échanges constructifs avec les acteurs locaux. Nous remercions donc les organismes partenaires pour leur collaboration :

- En permettant la réalisation de cette démarche
 - La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)
 - Le Conseil Général des Landes
 - Le Centre de Gestion des Landes
 - L'Union départementale des CCAS et CIAS
 - L'Université de Pau et des Pays de l'Adour
 - Le cabinet d'étude COMPAS-TIS
- En délivrant des informations statistiques :
 - Les différents services du CIAS et de la Communauté de Communes du Pays Grenadois
 - L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)
 - La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
 - Les différents services du Conseil Général des Landes
 - La Maison Landaise des Personnes Handicapées (MLPH)
 - La Mutualité Sociale Agricole des Landes (MSA)
 - La Caisse d'Allocations Familiales des Landes (CAF)
 - Le Pays Adour Chalosse Tursan
 - La Direccte
- En participant aux groupes de travail
 - Les élus et le personnel du Pays Grenadois
 - Les acteurs Institutionnels et associatifs du territoire

Enfin, nous tenons à exprimer nos remerciements à l'ensemble des personnes que nous avons rencontré, pour la disponibilité dont elles ont fait preuve et pour le temps qu'elles nous ont consacré.

SOMMAIRE

EDITO	3
REMERCIEMENTS	4
INTRODUCTION	6
METHODOLOGIE	7
Synthèse du diagnostic territorial	8
CONTEXTE TERRITORIAL	9
▪ Un découpage territorial avantageux	9
▪ Services et équipements : un territoire bien doté	9
CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE	10
▪ Une population en forte croissance.....	10
▪ Des arrivées de population importantes	10
▪ Une population jeune et familiale	10
LOGEMENT.....	11
▪ Une majorité de résidences principales et de propriétaires	11
▪ Peu de petites résidences	11
SITUATION ECONOMIQUE	12
▪ Une population de plus en plus formée	12
▪ Un territoire plutôt résidentiel	12
▪ La prédominance des emplois de salariés et d'ouvriers.....	12
REVENUS	13
▪ Des revenus légèrement inférieurs mais moins hétérogènes	13
▪ Allocataires CAF: principalement des familles.....	13
SERVICES	14
▪ L'absence de commerces de proximité	14
▪ Des services de santé adaptés	14
FAMILLES.....	15
▪ Population des ménages :.....	15
▪ Structures familiales : une majorité de couples avec un ou deux enfants	15
▪ Des parents majoritairement actifs	15
ENFANCE/JEUNESSE.....	16
▪ Enfance : des modes de garde répondant aux besoins	16
▪ Une proportion de jeunes importante	16
▪ Des jeunes qualifiés	16
PERSONNES AGEES	17
▪ Une augmentation de la population âgée	17
▪ Un accroissement de la dépendance	17
▪ Des personnes âgées isolées	17
Les Groupes d'Analyse Partagée	18
PERSONNES AGEES	19
RESSOURCES DU TERRITOIRE	20
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	21
ENQUETE DES VEILLEURS.....	23
GROUPE D'ANALYSE PARTAGEE.....	24
ENFANCE/JEUNESSE	25
RESSOURCES DU TERRITOIRE	26
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	27
ENQUETE DES VEILLEURS.....	29
GROUPE D'ANALYSE PARTAGEE.....	30
CONCLUSION.....	31

INTRODUCTION

L'adage « Penser global, Agir local » bien connu des environmentalistes résume aujourd'hui parfaitement la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux. En effet l'expression est reprise par l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS), pour « *renforcer les capacités d'analyse des besoins sociaux au plan local et outiller l'ensemble des acteurs pour que leurs réponses soient plus réactives et « collent » au plus près des besoins du citoyen* ».

Devant la complexité grandissante des phénomènes sociaux, les démarches d'observation sociale se sont développées, ces dix dernières années. Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS), pour leur part, se sont largement engagés dans des politiques de développement social local. Ces politiques, en direction des publics en situation d'exclusion sociale, des personnes âgées, de la petite enfance ou en faveur de l'emploi, nécessitent des approches affinées pour mieux appréhender les réalités locales.

A cet effet, le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 codifié depuis 2006 dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) pose « l'Analyse des Besoins Sociaux » (ABS) comme une obligation pour les CCAS et les CIAS. Egalement, plus récemment, la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, est venue appuyer la démarche préconisée par le décret de 1995.

Outre l'obligation réglementaire, l'Analyse des Besoins Sociaux, représente un enjeu majeur dans sa mise en œuvre, malgré un défi méthodologique. La démarche constitue en effet un prodigieux levier de développement social local et de développement partenarial pour les CCAS/CIAS.

A cet effet, le Pays Grenadois a souhaité s'engager dans une démarche d'observation détaillée de son territoire.

Si cette première véritable analyse des besoins sociaux réalisée sur le territoire se veut perfectible et à enrichir chaque année, elle a néanmoins vocation à être un outil d'aide à la décision, et à répondre à plusieurs grands objectifs :

- Améliorer la connaissance de chacun des publics et du territoire,
- Fonder l'action sociale sur une réflexion sérieuse, permettant d'optimiser l'adéquation entre l'offre de services et les besoins,
- Instaurer une dynamique partenariale sur des enjeux partagés,
- Apporter un soutien aux choix politiques menés à court, moyen et long terme,
- Etre un outil de communication et permettre une meilleure connaissance de l'action du CIAS auprès des habitants et acteurs du territoire

L'enjeu qui préside l'analyse des besoins sociaux pour l'avenir est d'être un outil évolutif mais c'est également l'occasion de réaffirmer le partenariat comme rouage essentiel d'une démarche transversale autour d'un projet territorial commun.

Le défi de la légitimité est également essentiel à relever, il s'agit donc d'analyser les éléments statistiques en affirmant les atouts nombreux du territoire, sans pour autant nier les difficultés sociales qui y sévissent.

Dans un secteur où les compétences sont émiettées et dans le millefeuille des organisations, il s'agit également de souligner l'intérêt des décideurs locaux à se saisir et s'imprégner des tendances dégagées au travers de cette analyse des enjeux intercommunaux.

Car l'ABS doit être l'outil de pilotage qui a vocation à guider le choix des orientations des politiques publiques et peut contribuer à instituer davantage de transversalité.

Sur le Pays Grenadois, le travail de Delphine Chrestia, étudiante en 2^{ème} année de Master « cadre du secteur sanitaire et social » s'est déroulé de septembre 2011 à juillet 2012.

Le rapport présenté ici est une synthèse du travail effectué et présente dans un premier temps une synthèse du diagnostic territorial. Dans un second temps les thématiques des « personnes âgées » et de « l'enfance/jeunesse » sont approfondies avec l'étude des ressources du territoire, et les résultats de l'analyse partagée.

METHODOLOGIE

La première étape de la démarche est le temps de **l'observation quantitative et qualitative**, nécessaire à la connaissance des besoins sociaux. Différents types de données et d'indicateurs doivent donc être choisis avant d'être mis en forme au sein d'un « diagnostic territorial ».

On distingue trois différents types de données.

- Les données existantes (diagnostic d'institutions publiques, données internes au CIAS ...)
- Les statistiques (recensement de la population de l'INSEE, statistiques des partenaires : CAF, CPAM, Conseil Général ...)
- Le recueil direct d'information (rencontre avec les mairies, les techniciens, des associations locales ou départementales, les partenaires institutionnels ...)

Une fois la collecte des données réalisée, il est important de choisir les bons indicateurs afin d'appréhender l'organisation et la compréhension des informations. Dans le cadre de la comparaison des données dans le temps ou dans l'espace, il s'agit d'accompagner la lecture de la donnée par une analyse. En effet un indicateur ne peut apporter à lui seul une explication suffisante. Sa valeur doit être restituée dans l'histoire et le contexte du territoire pour être correctement expliquée. Par conséquent, l'implication des acteurs du territoire en lien avec la problématique de la thématique est indispensable.

Après le temps de l'observation quantitative et qualitative, vient le temps de **l'analyse partagée** des besoins.

L'analyse partagée est le point central de la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux. Elle a pour objet de permettre la confrontation entre l'analyse statistique et l'analyse qualitative qui relève de l'expérience et du ressenti des acteurs du territoire.

Sur le territoire du Pays Grenadois deux thématiques ont été choisies pour être soumises à l'analyse partagée : « les personnes âgées » et « l'enfance et la jeunesse ».

Le temps d'analyse partagée répond à trois ambitions :

- C'est un temps d'échanges autour des données collectées et des indicateurs proposés.
- C'est aussi un espace de confrontation des points de vue entre les différents participants.
- Enfin l'analyse partagée est un espace de préconisations.

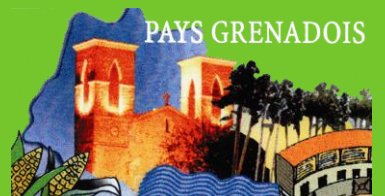
Sur le territoire du Pays Grenadois, l'analyse partagée s'est organisée autour de la formation d'un groupe de travail par thématique, nommé « Groupes d'Analyse Partagée » (GAP). Au côté des élus et des techniciens du CIAS, ont été inclus, dans ces groupes de travail, des acteurs institutionnels et associatifs en rapport avec les thématiques.

Le travail de l'ABS s'appuie donc à la fois sur l'analyse des données chiffrées (diagnostic territorial), mais aussi sur la vision des acteurs locaux et leur connaissance qualitative du territoire. Les deux dimensions se complètent et se renforcent de manière itérative. De plus, afin d'obtenir une vision générale des habitants sur différentes thématiques, une enquête a été réalisée sur le territoire.

L'enquête des veilleurs est un questionnaire, adressé à différents acteurs du territoire qui par leur fonction, leur engagement ou leur profession sont amenés à rencontrer les habitants du Pays Grenadois et les problématiques les concernant. Il s'agit en d'autres termes pour les « veilleurs » de retranscrire à travers cette enquête, leur perception du territoire sur différents points tels que la qualité de vie, l'isolement, le niveau de vie, l'accès aux services ... Les enjeux de cette enquête sont de préciser ou de reformuler les questionnements de départ et d'approfondir les questionnements sans réponse de l'analyse quantitative.

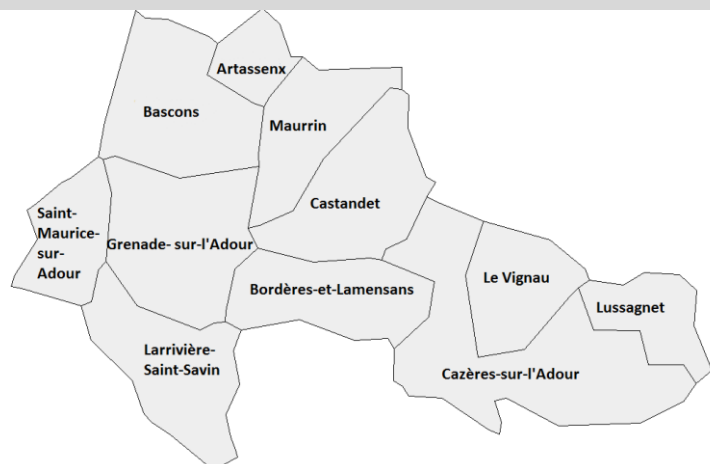
Enfin le temps de **la restitution** est la troisième étape de l'ABS avec la rédaction et la présentation du rapport final.

Synthèse du diagnostic territorial



CONTEXTE TERRITORIAL

■ Un découpage territorial avantageux



Depuis le 1er janvier 1999, la Communauté de Communes du Pays Grenadois a succédé au SIVOM et regroupe les 11 communes du canton.

Située au cœur de la Gascogne, elle occupe une position privilégiée entre l'Océan Atlantique et les Pyrénées. Egalement, au carrefour du Bas-Armagnac, du Marsan et du Tursan, le territoire trouve son unité principale autour de l'Adour.

En 2002, la Communauté de Communes du Pays Grenadois a adhéré au Pays Adour Chalosse Tursan, composé également des intercommunalités d'Aire-sur-l'Adour, Geaune, Saint-Sever, Hagetmau, Montfort en Chalosse, Mugron, Amou et Tartas.

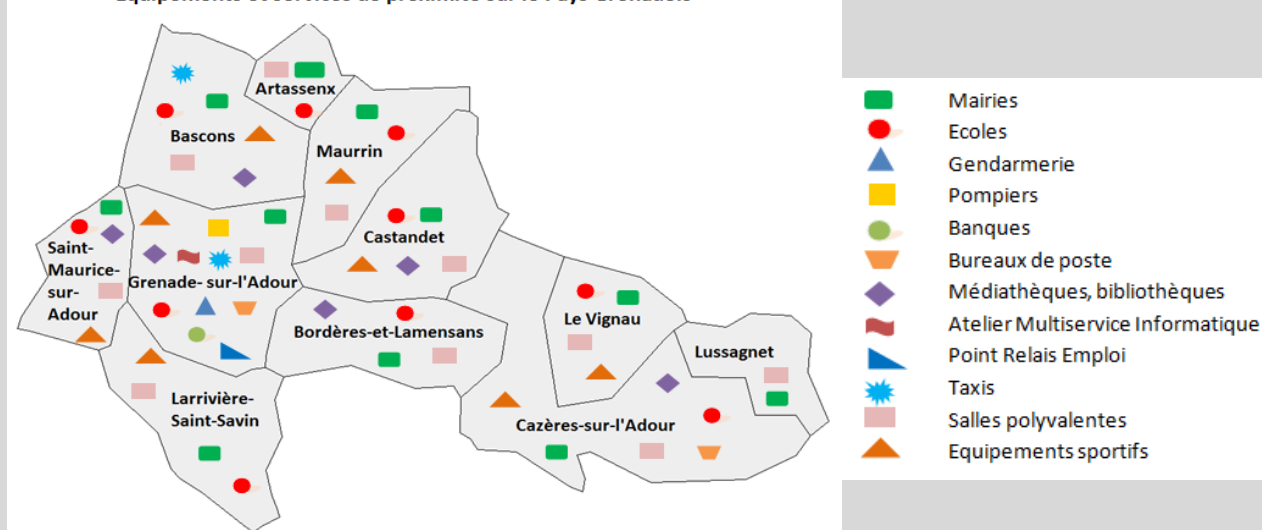
■ Services et équipements : un territoire bien doté

Sur le territoire du Pays Grenadois, existent de nombreuses structures à destination de tous les publics dont les principales sont un Relais Assistantes Maternelles, un Accueil de Loisirs, un Point Information Jeunesse (PIJ) et un Espace Jeunes, deux Services d'Aide à Domicile proposés par le CIAS et l'ADMR, un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), un Atelier Multiservice Informatique (AMI), un Point Relais Emploi (PRE), deux médiathèques et trois bibliothèques.

Les services sociaux du Conseil Général des Landes sont également présents via les permanences des assistantes sociales de secteur, de la PMI et des référents du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Aussi, plus d'une centaine d'associations sont recensées tant dans le domaine sportif, de l'animation et des loisirs, que dans le domaine social et culturel.

Equipements et services de proximité sur le Pays Grenadois

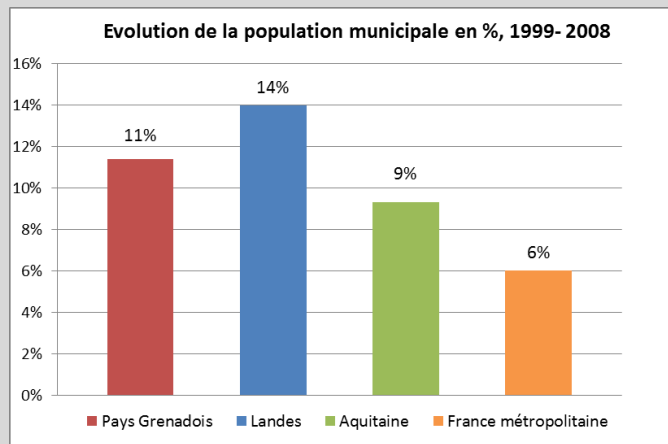


De nombreux équipements et services de proximité, sont également présents sur le Pays Grenadois comme une gendarmerie, des banques et bureaux de poste, des équipements sportifs, des salles polyvalentes...

Concernant les commerces de proximité, on retrouve sur le territoire des commerces alimentaires, boucheries, boulangeries, tabac/presse, restaurants et bars, des coiffeurs, des garages automobiles, une société d'assurance... Cependant ces commerces ne sont pas équitablement répartis sur le territoire.

CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

■ Une population en forte croissance



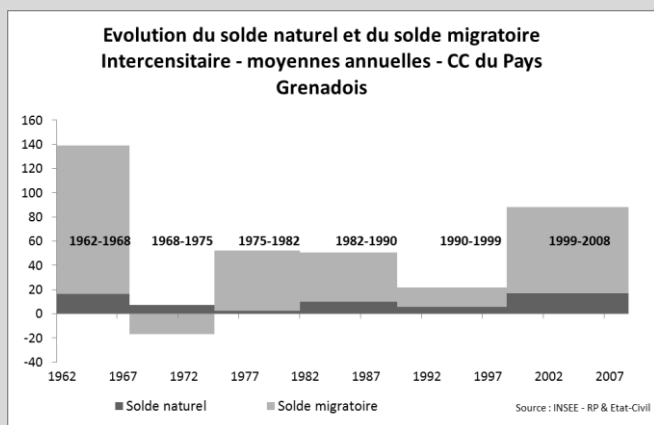
7 724 personnes ont leur résidence habituelle sur le Pays Grenadois en 2008.

Le Pays Grenadois a ainsi gagné 791 habitants entre 1999 et 2008 et sa population a augmenté de 11 % sur cette période.

L'évolution de la population sur le Pays Grenadois est deux fois plus importante qu'au niveau national même si elle reste plus faible que dans les Landes.

Par ailleurs, en 2020, selon les estimations de projection de la population, le Pays Grenadois devrait compter 8211 habitants, soit une évolution de 6% par rapport à la population de 2008.

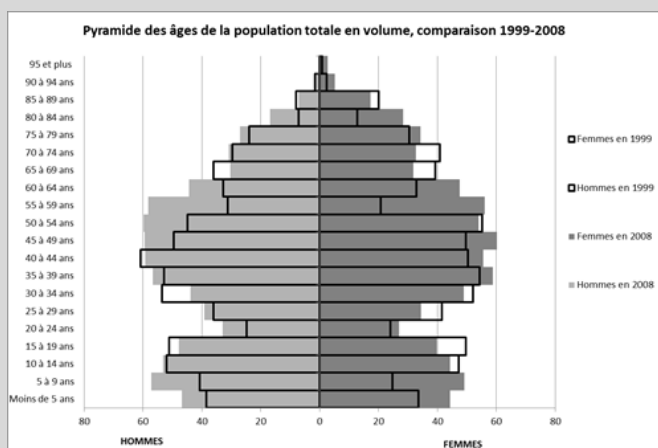
■ Des arrivées de population importantes



Le solde naturel est l'une des composantes de l'évolution de la population. Il correspond à la différence entre les naissances et les décès et sur le Pays Grenadois, depuis 1962 il est toujours positif.

En revanche, le solde migratoire, deuxième composante de l'évolution de la population, est le plus important. Il correspond à la différence entre les arrivées et les départs de populations. Sur le Pays Grenadois, selon les périodes de recensement il est positif ou négatif. En moyenne sur la période 1999-2008, 71 nouveaux habitants de plus que ceux partis ont été recensés chaque année sur le Pays Grenadois ce qui explique principalement l'évolution de la population sur la période.

■ Une population jeune et familiale



Entre 1999 et 2008, on observe une forte augmentation des 0-15 ans et des 35-65 ans tant chez les femmes que chez les hommes. Ce gain de population paraît assez équilibré sur les personnes en âge de situation familiale et correspond donc bien à la réalité des mouvements de population.

Egalement, les 5-14 ans ainsi que les 25-54 ans sont les deux classes d'âge les plus importantes dans le poids des nouveaux arrivants.

Taille moyenne et nombre de ménages, 1999-2008

	Taille moyenne des ménages		Nombre de ménages	
	1999	2008	1999	2008
Pays Grenadois	2,6	2,5	2620	3095
Landes	2,4	2,3	-	-
France métropolitaine	2,4	2,3	-	-

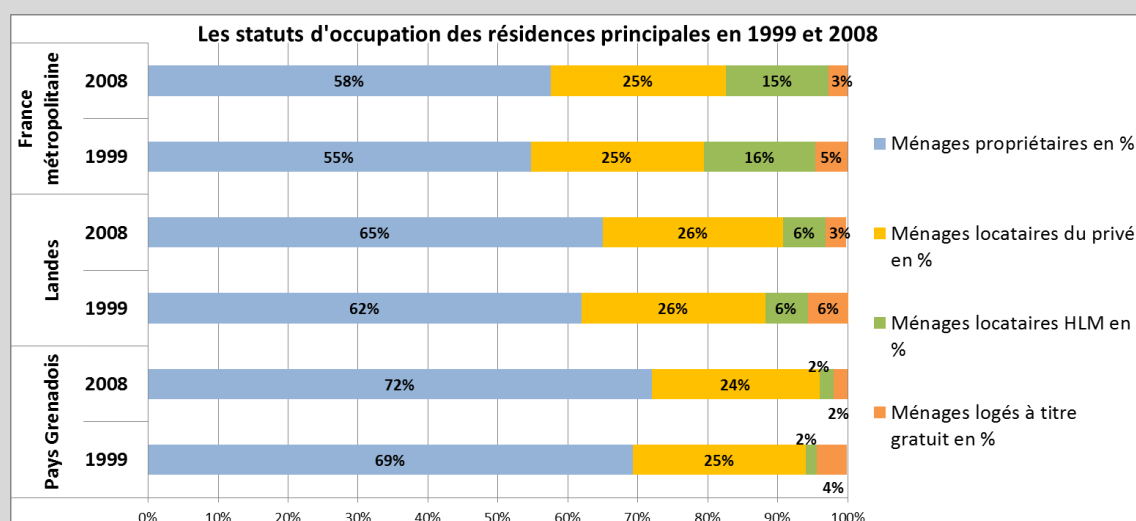
La taille des ménages a subi une baisse beaucoup moins marquée sur le Pays Grenadois que dans les Landes et en France Métropolitaine. Avec une taille de 2,5 en 2008, les ménages sur le Pays Grenadois relatent également une dimension familiale importante.

LOGEMENT

■ Une majorité de résidences principales et de propriétaires

	Total des logements en 2008	Résidences principales	Résidences secondaires et logements occasionnels	Logements vacants	Evolution des logements 1999-2008		Evolution des résidences principales 1999-2008	
					Effectifs	%	Effectifs	%
Pays Grenadois	3465	3105	110	250	+575	20%	+3105	18%
Landes	-	-	-	-	-	23%	-	22%
France métropolitaine	-	-	-	-	-	11%	-	12%

En 2008, le Pays Grenadois comprenait 3465 logements dont 3105 résidences principales soit 90% des logements. Le Pays Grenadois a également gagné 20% de logements supplémentaires et 18% de résidences principales entre 1999 et 2008.



Parmi 3105 résidences principales en 2008 sur le Pays Grenadois, 72% étaient occupées par des propriétaires et 24% par des locataires. Egalement, entre 1999 et 2008, le poids des propriétaires sur le Pays Grenadois a augmenté de 23% et celui des locataires de 25%.

Cependant, le poids des ménages locataires HLM paraît faible. Il y aurait en effet seulement 20 logements sociaux sur le territoire.

Enfin, les ménages logés à titre gratuit ont diminué sur la période (baisse des cohabitations intergénérationnelles).

■ Peu de petites résidences

	Nombre de résidences principales en 2008	Poids des petites résidences principales (1 ou 2 pièces) en %		Poids des résidences principales de 5 pièces ou plus en %	
		1999	2008	1999	2008
Pays Grenadois	3105	6%	6%	56%	58%
Landes	-	9%	10%	46%	48%
France métropolitaine	-	19%	18%	32%	35%

Entre 1999 et 2008, le poids des petites résidences principales qui est resté stable (6%), reste inférieur aux territoires de comparaison.

Ce faible taux semble pouvoir poser des difficultés pour les jeunes couples, les personnes vivant seules et les personnes âgées. En effet 737 personnes vivent seules sur le territoire alors que l'on ne dénombre que 191 résidences de 1 ou 2 pièces.

A l'inverse, le poids des résidences principales de 5 pièces et plus, a augmenté et reste supérieur aux données départementales et nationales. Aussi plus de 53% des résidences principales font plus de 100m² sur le Pays Grenadois.

SITUATION ECONOMIQUE

■ Une population de plus en plus formée

	Population de 15 ans ou plus non scolarisée en	Aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges				Bac + 2 et plus			
		Bas niveaux de formation		Poids des bas niveaux de formation en %		Hauts niveaux de formation		Poids des hauts niveaux de formation en %	
		1999	2008	1999	2008	1999	2008	1999	2008
Pays grenadois	5765	2354	2023	46%	35%	603	1030	12%	18%
Landes	-	-	-	47%	36%	-	-	12%	19%
France métropolitaine	-	-	-	46%	37%	-	-	18%	24%

Parmi les personnes non scolarisées en 2008, 35% présentent un bas niveau de formation et 18% un haut niveau de formation.

Entre 1999 et 2008, l'évolution du poids des hauts niveaux de formation sur le Pays Grenadois, a suivi les tendances nationales et départementales. Cependant le territoire présente une situation moins favorable que la France métropolitaine. Ainsi, 18% des adultes ont un niveau de formation supérieur ou égal à Bac + 2 sur le Pays Grenadois contre près de 24% en France métropolitaine. Concernant les bas niveaux de formation, on constate 11 points de baisse sur le Pays Grenadois et dans les Landes entre 1999 et 2008 contre 9 points en France Métropolitaine.

■ Un territoire plutôt résidentiel

	Emplois (au lieu de travail)	Actifs occupés (au lieu de résidence)	Taux de polarisation
Artassenx	34	101	0,3
Bascons	154	428	0,4
Bordères-et-Lamensans	261	152	1,7
Castandet	54	151	0,4
Cazères-sur-l'Adour	220	480	0,5
Grenade-sur-l'Adour	858	1040	0,8
Larrivière-Saint-Savin	57	227	0,3
Lussagnet	76	27	2,8
Maurrin	51	184	0,3
Saint-Maurice-sur-Adour	40	260	0,2
Le Vignau	80	229	0,3
Pays Grenadois	1885	3279	0,6
Landes	-	-	0,9
Aquitaine	-	-	1,0
France métropolitaine	-	-	1,0

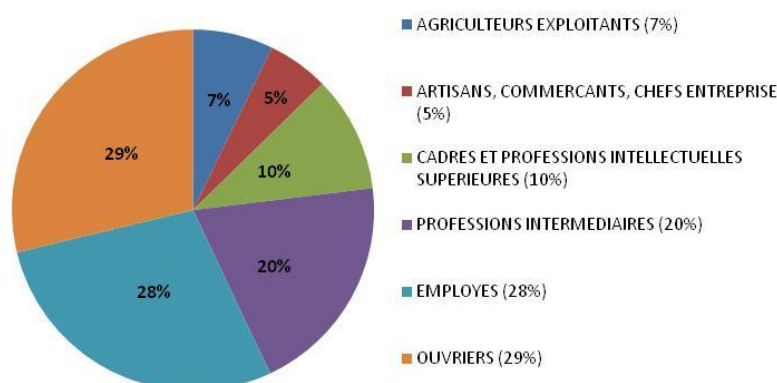
Ce n'est qu'à Bordères-et-Lamensans et à Lussagnet que le taux de polarisation dépasse les 1 et attire un fort nombre d'actifs occupés chaque jour. Sur ces deux communes, les arrivées quotidiennes sur le lieu de travail sont supérieures aux départs quotidiens d'actifs (Soleal et Total).

Sur le territoire Grenadois, le nombre d'emplois (1885) est largement inférieur au nombre d'actifs occupés (3279). Avec un taux de polarisation de 0,6, le Pays Grenadois est donc un territoire en partie résidentiel.

Ainsi, un grand nombre d'actifs se déplace chaque jour hors du territoire pour aller travailler. Par exemple, environ 1900 personnes travaillent sur le canton de Mont de Marsan.

■ La prédominance des emplois de salariés et d'ouvriers

CSP au lieu de travail, Pays Grenadois, 2008



80% des emplois au lieu de travail sont des emplois salariés sur le Pays Grenadois, contre 84% pour les Landes et 88% pour la France métropolitaine. Aussi, 45% des emplois sont détenus par des femmes.

Enfin, concernant le taux d'emploi de cadres et de professions intellectuelles supérieures, il n'est que de 10% sur le Pays Grenadois et dans les Landes contre 16% en France Métropolitaine.

Sur le Pays Grenadois, les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires représentent donc un peu plus de trois quarts des emplois en 2008.

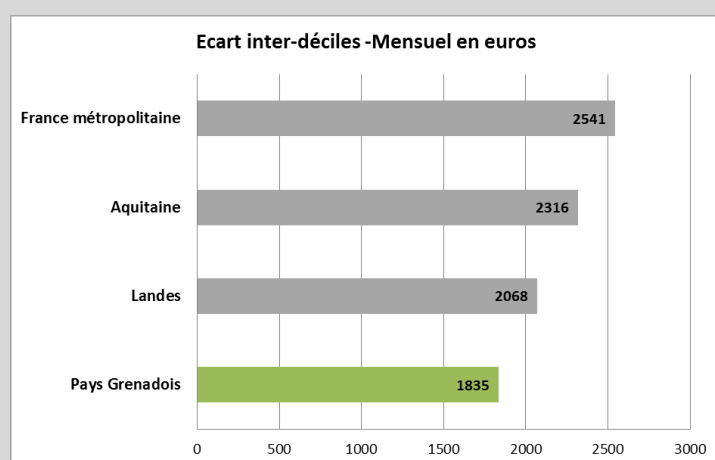
REVENUS

Des revenus légèrement inférieurs mais moins hétérogènes

	Population fiscale en 2008	1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile
CC du Pays Grenadois	7717	704	983	1079	1162	1334	1475	1649	1836	1953	2110	2539
Landes	381779	676	956	1062	1160	1339	1508	1692	1908	2042	2202	2744
Aquitaine	-	606	911	1027	1134	1329	1518	1724	1968	2119	2306	2922
France métropolitaine	-	556	874	1000	1114	1324	1529	1752	2019	2187	2395	3097

Les revenus fiscaux des ménages du territoire du Pays Grenadois sont légèrement inférieurs à ceux des autres territoires de comparaison. En effet, seulement un écart de 55 € sépare le revenu médian du Pays Grenadois à celui de la France Métropolitaine.

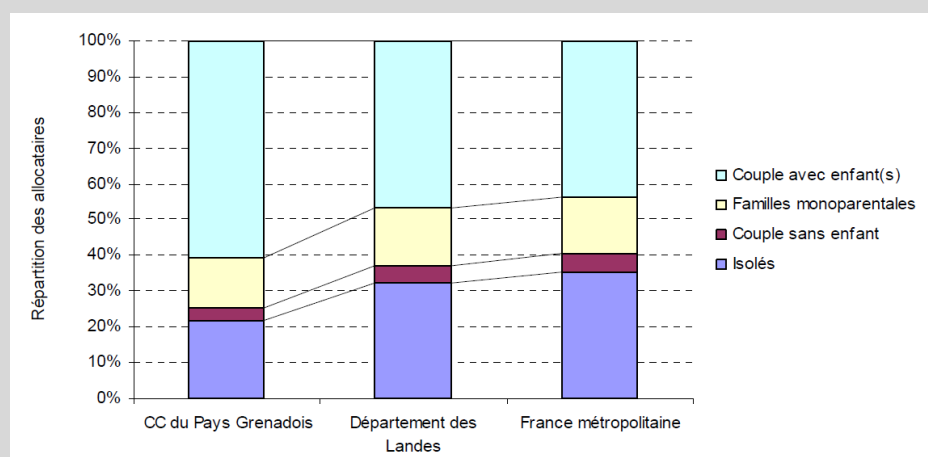
Cependant, le Pays Grenadois est un territoire moins marqué par les inégalités. L'écart inter-quartiles (le 3^{ème} quartile – le 1^{er} quartile) est de 874 euros sur le Pays Grenadois alors qu'il est de 980 euros dans les Landes et de 1 187 euros en France métropolitaine.



L'écart entre les 10% des ménages les plus riches et les 10% les plus pauvres est de 1835 euros sur le Pays Grenadois. Concrètement, cela signifie que les 10 % les plus riches gagnent 1835 euros par mois de plus que les 10 % les plus pauvres.

Par comparaison aux autres territoires, le Pays Grenadois comprend donc une population moins hétérogène s'agissant des niveaux de ressources.

Allocataires CAF: principalement des familles



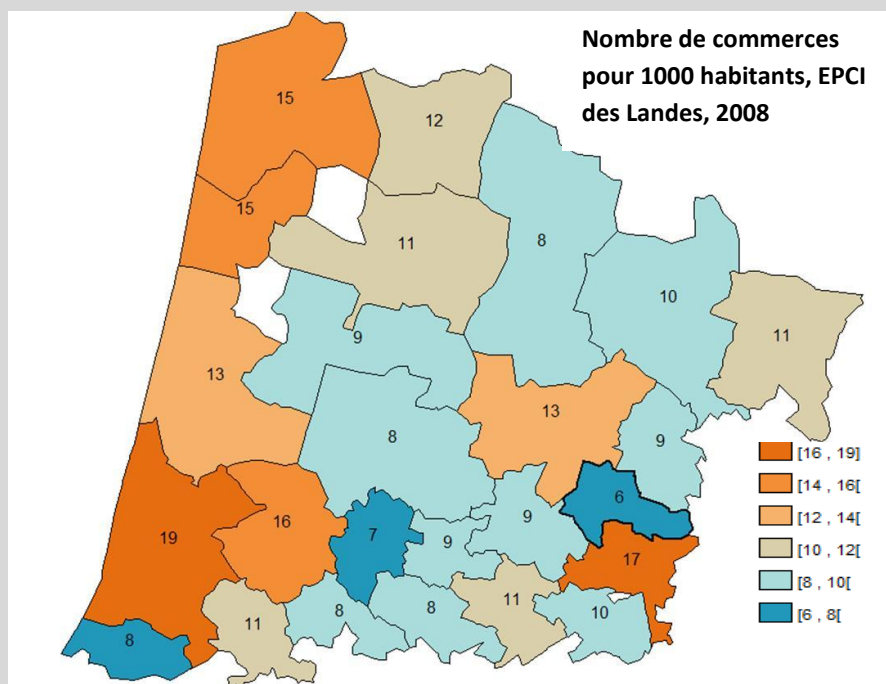
Tout d'abord, en 2011, la CAF couvrait moins d'un ménage sur trois sur le Pays Grenadois.

La population allocataire du territoire, est marquée, par une forte représentation des familles (75% des allocataires ont au moins un enfant à charge). Ainsi 134 familles monoparentales dont 21 avec trois enfants ou plus sont couvertes ainsi que 590 couples avec enfants dont 131 avec trois enfants ou plus.

367 allocataires bénéficient également d'une aide au logement sur le Pays Grenadois, soit près de deux allocataires sur cinq.

Aussi, on dénombre en 2011, 112 allocataires bénéficiaires du RSA sur le territoire du Pays Grenadois représentant 232 personnes couvertes. 11% des allocataires de la CAF sont donc bénéficiaires du RSA sur le territoire contre 16% pour le département des Landes et 17% pour la France Métropolitaine. Egalement, sur le Pays Grenadois, les bénéficiaires du RSA activité seulement sont surreprésentés. En effet, ils représentent environ 38% des allocataires soit 10 points de plus que sur le département des Landes.

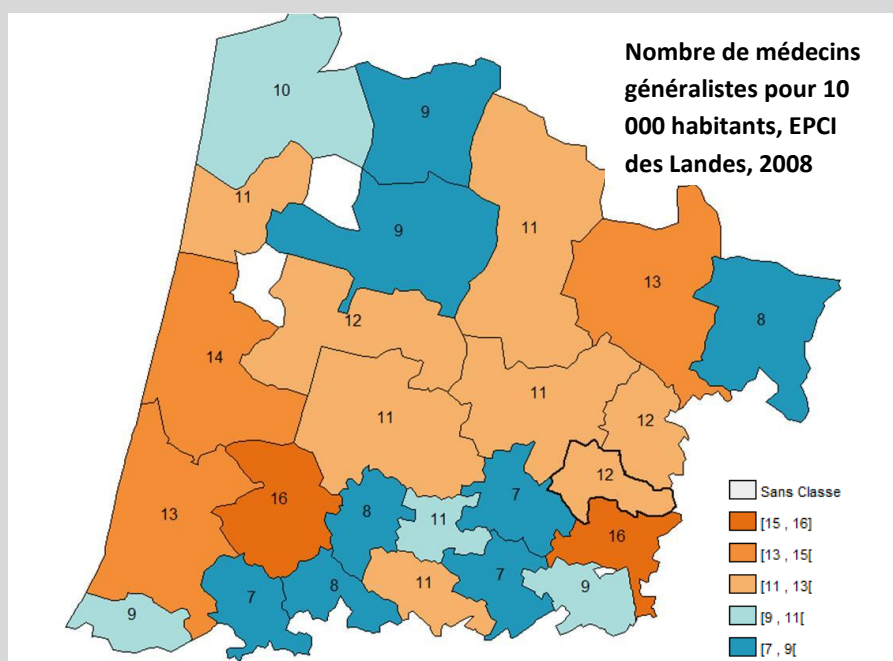
■ L'absence de commerces de proximité



Parmi les EPCI des Landes, le Pays Grenadois se situe en dernière position avec seulement 6 commerces pour 1000 habitants. La moyenne départementale est de 13 commerces pour 1000 habitants et Grenade sur l'Adour commune centre du Pays Grenadois en recense 9.

Egalement, concernant le pouvoir d'attraction en matière de services dans le Pays Adour Chalosse Tursan, Grenade est un des chefs-lieux dont les équipements présentent le plus faible rayonnement. Les services proposés par les communes sont en effet, concurrencés par ceux des grandes villes proches, Mont de Marsan et Aire sur l'Adour.

■ Des services de santé adaptés



Le pays Grenadois possède aux alentours de 12 généralistes pour 10 000 habitants. Il se situe dans une situation plutôt favorable par rapport à la moyenne des EPCI des Landes qui est de 10,6 médecins pour 10 000 habitants.

	Nombre de Cabinets	Nombre de praticiens	Dont plus de 55 ans
Médecin Généraliste	5	8	3
Dentiste	2	4	1
Kinésithérapeute	2	4	0
Ostéopathe	-	2	0
Podologue	-	1	0
Sage -femme	-	1	0
Orthophoniste	1	1	0
Infirmière Libérale	5	10	1
Pharmacie	3	-	-
Pédicure	-	1	0
TOTAL	18	32	5

Si on recense 8 médecins généralistes sur le territoire en 2011, 3 ont à ce jour plus de 55 ans.

A noter également que les professionnels de santé sont principalement recentrés sur les communes de Grenade et de Cazères.

FAMILLES

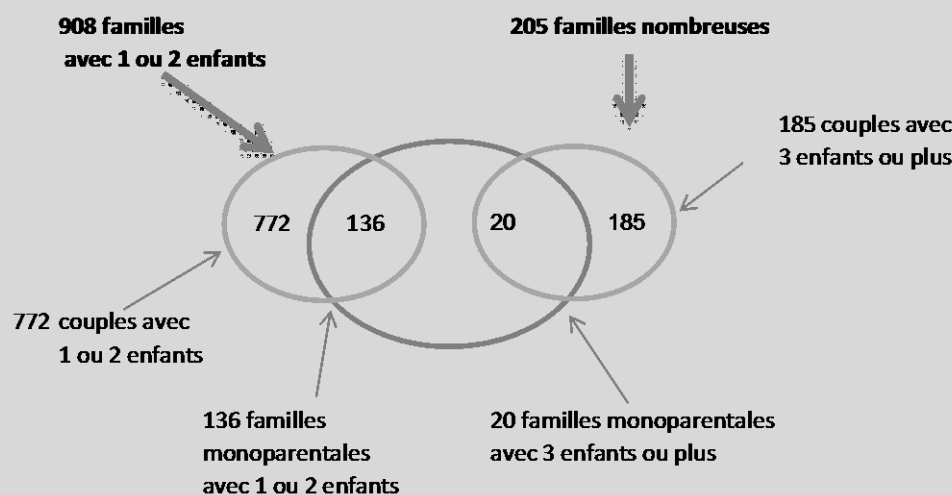
Population des ménages :

	Nombre de ménages	
	1999	2008
Hommes seuls	272	344
Femmes seules	368	392
Total ménages une personne	640	737
Couples sans enfant	912	1037
Couples avec enfants	1020	1057
Familles monoparentales	192	196
Total ménages avec famille	2124	2290
Autres ménages sans famille	45	68
Ensemble	2809	3095

On recense en 2008, 3095 ménages sur le Pays Grenadois pour une population de 7711 habitants. Les ménages d'une personne ont évolué de 15% sur entre 1999 et 2008 tandis que les ménages avec famille ont évolué de 8%.

Egalement, environ autant de couples avec enfants que de couples sans enfant sont recensés sur le territoire.

Structures familiales : une majorité de couples avec un ou deux enfants



Parmi les 1113 familles du Pays Grenadois en 2008, on recense :

- 908 familles avec un ou deux enfants dont 772 familles de type «couple» et 136 familles monoparentales,
- 205 familles nombreuses dont 185 de type «couples» et 20 familles monoparentales.

On recense donc en 2008 14% de familles monoparentales (contre 11% en 1999) et 18% de familles nombreuses (contre 17% en 1999).

Des parents majoritairement actifs

Enfants vivant dans des familles...	Enfants de 0 à 10 ans	
	Effectifs	%
Monoparentales avec un actif occupé	68	57%
Monoparentales sans actif occupé	52	43%
Monoparentales	120	10%
Couples avec 2 actifs occupés	700	68%
Couples avec 1 seul actif occupé	279	27%
Couples sans actif occupé	56	5%
Couples	1035	90%
Total	1155	100%

On recense en 2008, 1155 enfants de moins de 10 ans. 10% d'entre eux vivent dans une famille monoparentale et 90% vivent dans une famille de type « couple ».

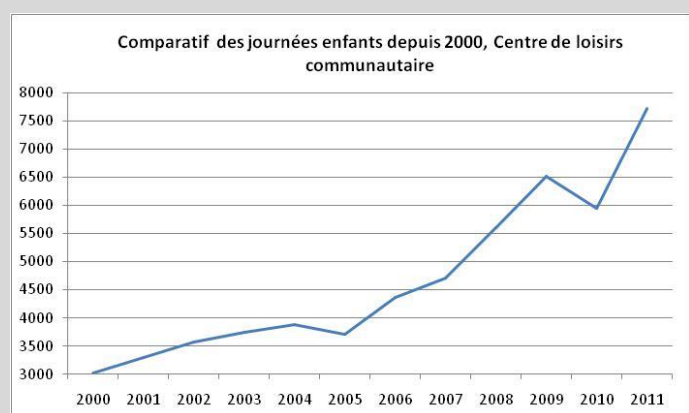
Egalement, seul 5% des enfants vivent dans une famille de type « couples » sans actifs occupés. Ce taux dépasse cependant les 40% pour les familles monoparentales.

■ Enfance : des modes de garde répondant aux besoins

	Nombre d'Assistants maternelles	Nombre de places d'accueil	Nombre de places disponibles
Artassenx	1	2	2
Bascons	6	22	4
Bordères-et-Lamensans	2	7	5
Castandet	2	6	3
Cazères-sur-l'Adour	14	45	16
Grenade-sur-l'Adour	28	81	19
Larrivière-Saint-Savin	7	21	4
Lussagnet	0	0	0
Maurrin	1	7	3
Saint-Maurice-sur-Adour	4	2	0
Le Vignau	2	13	2
Pays Grenadois	67	206	58

67 assistantes maternelles sont agréées en 2011 sur le Pays Grenadois. Sur 206 places d'accueil, 148 enfants sont gardés par les Assistantes Maternelles sur le territoire et environ 44 enfants viennent de l'extérieur de la Communauté de Communes (soit 20%).

Depuis la création du Relais Assistantes Maternelles (RAM) en 2000, le nombre d'assistantes maternelles a évolué d'environ 30 %. En effet, le territoire est passé de 52 à 67 assistantes maternelles et la mise en place de la Convention collective en 2005 a participé concrètement à l'impulsion de cette évolution.

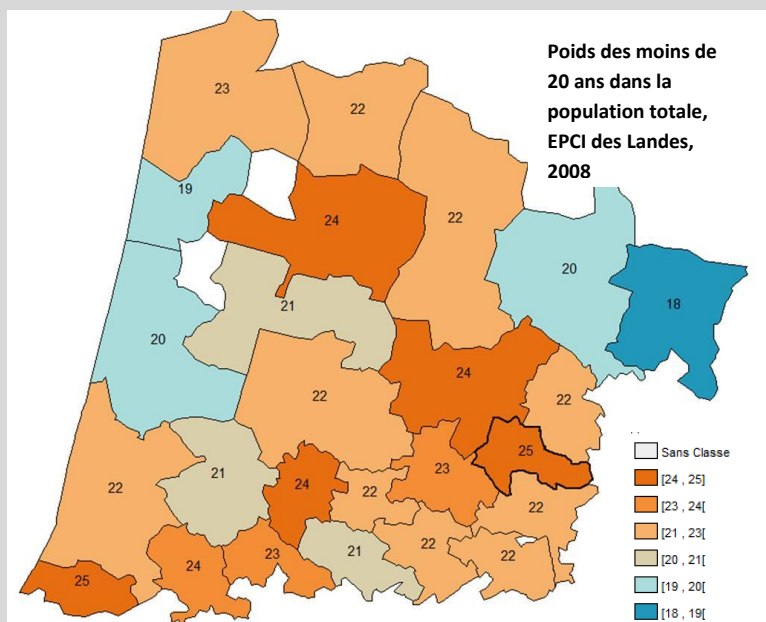


Entre 2000 et 2011 le Centre de loisirs est passé de 3029 à 7721 journées enfants.

Les enfants viennent principalement de la commune de Grenade mais on retrouve en deuxième position la commune de Bretagne de Marsan qui n'est pas membre de la Communauté de Communes.

■ Une proportion de jeunes importante

Avec 25% de moins de 20 ans dans la population totale, le Pays Grenadois est le territoire Landais où la proportion des jeunes est la plus importante avec le Seignanx. A noter qu'en France métropolitaine le poids des moins de 20 ans dans la population totale est aussi de 25%, contre 22% sur le département des Landes.



■ Des jeunes qualifiés

	Pop 20-24 ans non scolarisée en 2008	Aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges		Bac + 2 et plus	
		Effectifs bas niveaux de formation	Poids bas niveaux de formation en %	Effectifs hauts niveaux de formation	Poids des hauts niveaux de formation en %
Pays Grenadois	235	41	17%	62	26%
Landes	-	-	18%	-	20%
France métropolitaine	-	-	22%	-	24%

235 jeunes de 20-24 ans (soit 78%) ne sont pas scolarisés sur le Pays Grenadois en 2008.

Parmi eux, 17% ont un bas niveau de formation, et 26% ont un haut niveau de formation.

PERSONNES AGEES

■ Une augmentation de la population âgée

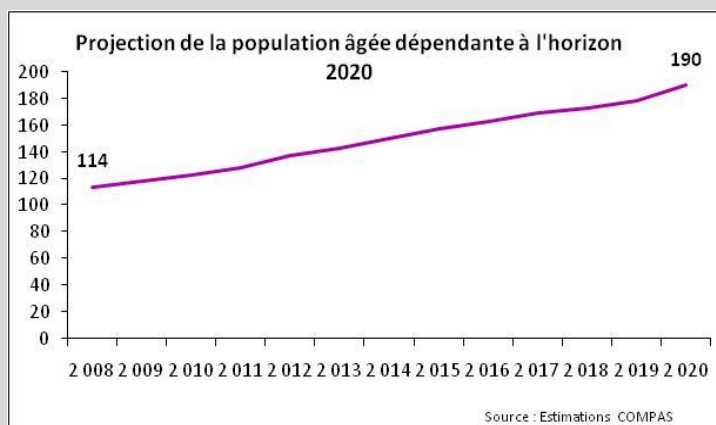
	1 990		1 999		2 008		2013 (estimé)		2020 (estimé)	
	Effectifs	% pop	Effectifs	% pop	Effectifs	% pop	Effectifs	% pop	Effectifs	% pop
60-74 ans	911	13%	1 026	15%	1 088	14%	1 360	17%	1 750	21%
75-84 ans	381	6%	368	5%	532	7%	550	7%	580	7%
85 ans et plus	111	2%	139	2%	171	2%	260	3%	370	5%
60 ans et plus	1 403	21%	1 533	22%	1 791	23%	2 170	27%	2 700	33%

Comparé au département des Landes, la population âgée du Pays Grenadois est moins représentative dans la population totale quelle que soit la tranche d'âge en 2008. En effet, si les 60 ans et plus représentent 27 % de la population totale sur le département, ils ne représentent sur le Pays Grenadois que 23% (et 22% pour la France Métropolitaine). Aussi, la pyramide des âges des 60 ans et plus montre un équilibre hommes-femmes chez les 60-75 ans. Cependant au-delà de cette tranche d'âge, les femmes sont surreprésentées par rapport aux hommes.

Selon les estimations de projection de la population, les 60 ans et plus représenteront 27% de la population totale en 2013 et 33% en 2020 sur le Pays Grenadois.

L'évolution de la population âgée concerne certaines tranches d'âge plus que d'autres. En effet, entre 2008 et 2020 les 60-74 ans devraient voir leur population augmenter de 60% (+ 661 personnes). Concernant les 75-84 ans, la population va peu évoluer (+ 48 personnes). Enfin les 85 ans et plus devraient accroître leur population de 200 personnes d'ici 2020.

■ Un accroissement de la dépendance



En 2011, 99 personnes soit 5,5 % des 60 ans et plus sont bénéficiaires de l'APA à domicile sur le Pays Grenadois et 75% d'entre elles ont un niveau de dépendance de niveau GIR 4.

Egalement, en 2008, pour 171 personnes de 85 ans et plus sur le territoire en 2008, plus de 1000 personnes peuvent être assimilées à la population des aidants. Cependant, le rapport entre le nombre de personnes à aider et le nombre d'aidants potentiels va mécaniquement connaître une forte baisse à l'horizon 2020. Par conséquent, l'appel à une prise en charge plus professionnelle augmentera fortement.

■ Des personnes âgées isolées

Isolement des personnes âgées à domicile, 2008

	Poids des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules en %	Poids des personnes âgées de 80 ans et plus vivant seules en %
Pays Grenadois	34%	46%
Landes	34%	37%
France métropolitaine	39%	43%

De nombreuses personnes sont isolées sur le territoire. En effet, 34% des personnes âgées de 75 ans et plus et 46% des 80 ans et plus, vivent seules sur le Pays Grenadois. Cependant si ces données permettent de prendre la mesure de l'isolement résidentiel, elles ne disent rien de l'isolement social et encore moins de l'étendue du sentiment de solitude dans la population.

En outre, la conjonction d'un vieillissement et d'un isolement plus marquée de la population, génère une demande croissante de services et donc un besoin de déplacement vers les centres bourg et les services de proximité. Cependant, sur le Pays Grenadois la mobilité résidentielle est plutôt faible et les personnes ne possèdent pas toutes un véhicule.

A partir de là, l'isolement peut devenir particulièrement important du fait que l'offre de transport ne permet pas de répondre à leur besoin de mobilité.

Les Groupes d'Analyse Partagée

- Personnes Agées
- Enfance/jeunesse

INTRODUCTION - Personnes Agées

L'amélioration des conditions de vie et le progrès médical ont entraîné un accroissement historique de l'espérance de vie. En outre, les premières générations du baby-boom ont atteint les 60 ans depuis 2007, et les territoires sont indéniablement marqués par ce vieillissement démographique. A cet effet le CIAS du Pays Grenadois mène une politique dynamique à l'égard des personnes âgées répondant aux évolutions démographiques, dans une logique d'accompagnement et de maintien à domicile.

Cependant, il est important de ne pas faire d'amalgame global concernant la population des personnes âgées. En effet, les séniors, le 3^{ème} âge et le 4^{ème} âge sont trois populations différentes pour lesquelles les enjeux, les besoins et les problématiques sont différentes.

En ce qui concerne les 60-74 ans, leur nombre va s'accroître au cours de la prochaine décennie. En effet, le diagnostic met en évidence une progression de 600 personnes d'ici 2020 sur le Pays Grenadois. Cette population ressource pour les territoires qui doit donc être valorisée.

Tout d'abord, ces jeunes retraités possèdent un capital temps important. Ce temps qui relève de la sphère privé peut aussi via des pratiques culturelles, associatives, sportives, sociales... être bénéfique pour l'ensemble des habitants du territoire.

Il s'agit également d'une génération qui est souvent très impliquée dans l'intergénérationnel au travers du soutien qu'elle peut apporter à ses enfants ainsi qu'à ses parents.

L'évolution des emplois et de l'accès à la formation, leur offre aussi un capital culturel souvent plus important que celui de leurs aînés. C'est un atout pour la collectivité en terme de savoir-faire, d'implication dans la vie locale.

Enfin, cette génération aura souvent connu une activité professionnelle qui permet pour beaucoup d'entre eux une retraite complète.

La collectivité se doit donc d'accompagner cette dynamique. L'animation sur les territoires pour les séniors est très importante. Et permet de passer de l'action individuelle à une démarche collective.

Concernant les 75-84 ans, cette population va peu évoluer d'ici 2020 (+ 48 personnes). Il s'agit d'une génération intermédiaire entre des personnes qui sont très actives et des personnes qui peuvent connaître des situations de dépendance.

La question de l'isolement est beaucoup plus prégnante; du fait du décès d'un conjoint, on passe souvent de une à deux personnes dans le ménage. Le niveau de vie est aussi plus faible au regard des 60-74 ans.

La collectivité se doit tout d'abord d'accompagner une réponse médicale de proximité. L'accès aux soins est en effet essentiel pour cette population afin d'éviter l'accélération de l'entrée dans la dépendance.

L'action sociale intercommunale doit également s'interroger sur les prestations pour les personnes âgées de plus de 74 ans qui sont souvent moins demandeuses d'aides. A cet effet, il est important qu'une coordination des intervenants soit mise en œuvre pour répondre au souci de prise en charge à domicile des personnes dépendantes ainsi qu'à la formation des professionnels pour garantir la qualité de l'intervention.

Enfin, il s'agit pour la collectivité de soutenir des initiatives pour l'aide à la mobilité et l'adaptation du logement.

Enfin la population des 85 ans et plus devrait augmenter de 200 personnes d'ici 2020.

Dans cette strate, les situations d'urgence priment sur la prévention et il est nécessaire d'être très réactif.

Les entrées en établissement et les sorties d'hospitalisation sont aussi plus fréquentes et nécessitent une réponse rapide. Les questions liées au médical et au social se croisent également plus fréquemment.

Les limites de l'aide à domicile peuvent aussi être plus rapidement atteintes pour cette population, et la formation des professionnels est donc primordiale pour garantir la qualité des interventions à domicile.

■ Animation

Les clubs du 3^{ème} âge

7 clubs du 3^{ème} âge sont présents sur le territoire du Pays Grenadois. Tous proposent diverses activités hebdomadaires (cartes, loto, marches...). Certains organisent également des repas ainsi que des sorties à la journée ou des voyages de plusieurs jours. Ces associations permettent aux personnes âgées de se retrouver, de rompre leur monotonie, de se sociabiliser et donc de lutter contre l'isolement. On remarque que la majorité des adhérents ont cependant plus de 75 ans.

Le Service Animation du Conseil Général

Créé le 1^{er} avril 1986 sur l'initiative du Conseil général des Landes, le SAPA (Service d'Animation pour les Personnes Agées) vise à favoriser le maintien de l'individu dans la dynamique sociale. L'action du service est particulièrement orientée vers la problématique du passage à la retraite et a pour but de permettre aux retraités de rester le plus longtemps dans la dynamique sociale en promouvant l'activité physique et les animations, en amont de la perte d'autonomie et de la rééducation. On dénombre environ une centaine de personnes du territoire qui ont participé aux animations en 2011.

L'ASEPT

L'Association Santé, Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT) Sud Aquitaine, regroupe les trois caisses de retraites (Carsat, Msa et Rsi) pour la mise en place d'actions de prévention à destination des personnes âgées. L'association propose plusieurs types d'ateliers tels que des « conférences débats » organisés sous la forme de conférences publiques, des « réunions relais » organisées, avec un thème autour du vieillissement et enfin des « ateliers pratiques » composés de plusieurs séances et encadrés par des professionnels sur un thème tel que le bien vieillir, la mémoire, la prévention des chutes...

■ Maintien à domicile

La prestation d'aide à domicile concourt au maintien à domicile des personnes âgées, en situation de handicap ou en retour d'hospitalisation. A cet effet, on retrouve sur le territoire deux services d'aide à domicile. Le premier géré par le CIAS propose différentes prestations : auxiliaire de vie, garde de jour, aide-ménagère, portage de repas, petits travaux de bricolage et de jardinage, assistance administrative. On compte environ en 2011, 180 bénéficiaires pour le service d'aide à domicile, et 75 pour le service de portage de repas ainsi que 18 agents formés. Le second, L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) est un réseau d'associations de services à domicile, qui intervient auprès de tout public, principalement les familles, les personnes âgées et handicapées.

■ Hébergement

On trouve sur le territoire du Pays Grenadois un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), rattaché au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenade sur l'Adour. L'établissement accueille les personnes à partir de 60 ans et les moins de 60 ans sur dérogation. Il a pour vocation d'assurer à ces personnes des prestations leur permettant de garder une autonomie de vie aussi large que possible et est ouvert aux personnes seules comme aux couples. L'EHPAD est composé de 55 studios (dont 2 doubles). Un studio est également consacré à une place en accueil temporaire et deux places en accueil de jour sont disponibles. En 2011 l'établissement accueille 56 résidents dont 43 femmes et 13 hommes avec une moyenne d'âge de 85 ans. Une quinzaine de personnes sont également sur liste d'attente.

■ Transport

Plusieurs types de transport et d'aide à la mobilité peuvent être recensés sur le territoire

- Les bus : Kéolis assure la ligne Mont de Marsan-Pau et les bus du réseau régional Midi-Pyrénées assurent la ligne Mont de Marsan-Tarbes.
- Les taxis : Taxis Bascons-Larrivière et Taxis Baccarrère à Grenade sur l'Adour
- Les aides à domicile du CIAS et de l'ADMR proposent une aide à la mobilité pour les personnes bénéficiaires du service
- Les solidarités familiales et de voisinage
- Les communes de Bordères et Lamensans et de Le Vignau disposent d'un transport collectif et/ou à la demande à destination des personnes âgées

■ Une démographie vieillissante

Dans les années à venir, le vieillissement devrait s'accroître et la population âgée devrait augmenter quatre fois plus vite que l'ensemble de la population. En effet, selon les estimations de projection de la population les 60 ans et plus représenteront 33% de la population totale en 2020 sur le Pays Grenadois alors qu'ils ne représentent en 2008 que 23%. Une hausse de 50% de cette population est donc prévue pour les 12 prochaines années.

Au total, 2700 personnes auront plus de 60 ans en 2020 contre 1791 en 2008, mais la progression sera toutefois très différente selon les groupes d'âges.

L'augmentation du nombre de personnes âgées peut également être renforcée par les migrations de personnes qui arrivent sur le territoire au moment de la retraite.

■ L'augmentation des personnes dépendantes

La forte augmentation du nombre de personnes âgées va naturellement accroître le nombre de personnes dépendantes ayant besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. En effet la progression d'environ 250 personnes âgées de 75 ans ou plus entre 2008 et 2020 entraînerait ainsi un accroissement de plus de 70 personnes dépendantes sur cette période.

Si l'âge est un facteur important dans l'évolution de la dépendance, les conséquences peuvent être très différentes selon le contexte résidentiel, social ou familial de la personne âgée. Egalement, certains actes quotidiens, peuvent être rendus plus difficiles pour les personnes davantage sujettes aux déficiences et aux problèmes de santé.

En 2011, 99 personnes soit 5,5 % des 60 ans et plus sont bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) à domicile sur le Pays Grenadois. Cette allocation s'adresse aux personnes de 60 ans ou plus résidant à domicile ou en établissement et confrontées à des situations de perte d'autonomie.

En 2011, la majorité des bénéficiaires de l'APA à domicile sur le Pays Grenadois ont un niveau de dépendance de niveau GIR 4 c'est-à-dire présentant une forte dépendance.

Cependant, l'évolution des personnes de 85 ans et plus, risque d'entraîner une hausse des personnes appartenant aux GIR 1, 2 c'est-à-dire fortement dépendante. En effet, les catégories d'âge plus élevées entraînent des risques plus lourds de dépendance.

Egalement, au sein de l'EHPAD de Grenade sur l'Adour, 54% des résidents sont dépendants. Cette dépendance risque également de s'accroître dans les prochaines années. En effet, les personnes âgées résident de plus en plus longtemps à domicile grâce aux services d'aide à domicile et d'aide à la personne. Le départ en institutions est donc de plus en plus retardé et davantage orienté vers la période de fin de vie liée à une forte dépendance.

L'augmentation de la dépendance serait donc la conséquence de deux effets cumulés. D'une part, l'effet de la croissance du nombre de personnes âgées et d'autre part, l'effet d'une proportion plus élevée de besoins d'aides liés à l'allongement de la durée de vie qui n'est pas compensée totalement par des gains de vie en bonne santé.

■ La baisse des aidants

De manière schématique, les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants susceptibles de les aider, peuvent être assimilés aux 55-64 ans (populations des aidants). Les 85 ans et plus (population à aider) donnent eux une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes par leurs familles.

En effet, pour 171 personnes de 85 ans et plus sur le territoire en 2008, plus de 1000 personnes peuvent être assimilées dans la population des aidants. Sur le Pays Grenadois, le ratio « aidants/aidés » est donc de 6 en 2008 contre 5,3 en France Métropolitaine.

Cependant, les générations du baby-boom vont progressivement quitter la tranche d'âge des aidants potentiels et arriver aux âges de la dépendance. Le rapport entre le nombre de personnes à aider et le nombre d'aidants potentiels va mécaniquement connaître une forte baisse à l'horizon 2020. Par conséquent, l'appel à une aide professionnelle renforcée devient inéluctable et augmentera fortement. Ainsi, l'aide souvent très familiale et informelle, devrait se restreindre au profit d'une prise en charge plus professionnelle facilitée par l'APA.

■ Une mobilité résidentielle faible

Le départ des enfants du domicile familial et le décès d'un conjoint peuvent encourager une mobilité vers un logement plus petit. Les problèmes de santé et d'incapacité conduisent également certaines personnes âgées à se rapprocher d'un centre-ville où les soins et les biens de consommation sont plus accessibles.

Cependant, sur le Pays Grenadois la mobilité résidentielle est plutôt faible. En effet 90% des 65-79 ans habitaient le même logement 5 ans auparavant tout comme 93% des 75-79 ans et 87% des 80 ans et plus.

Aussi, sur le territoire 79% des 75-79 ans et 76% des 80 ans et plus, sont propriétaires dont une large majorité vit dans un logement de plus de 100 m².

Une mobilité résidentielle plus forte permettrait aux personnes âgées de choisir des logements de taille moindre, et d'évoluer du statut de propriétaire à celui de locataire tout en se rapprochant des centres bourgs et d'aménager dans des logements plus adaptés. En effet, l'autonomie, la sécurité et le bien-être de la personne âgée sont également étroitement liés à la qualité de son logement. Par conséquent, les caractéristiques du logement doivent être appréhendées de manière extensive, prenant en compte à la fois le logement en tant que tel, et son environnement immédiat (étages sans ascenseur, proximité des commerces, services et transports en commun...).

■ Un isolement grandissant

Les principales causes de l'isolement chez les personnes âgées sont la perte du conjoint, l'éloignement des enfants, la perte d'autonomie ou encore la précarité économique et la baisse des solidarités interrelationnelles.

Sur le territoire, 30% des 74-79 ans vivent seuls contre 60% des 80 ans et plus. Egalement, la plupart des personnes vivent en habitat individuel ce qui contribue à renforcer les risques d'isolement notamment en milieu rural.

De plus, si après l'âge de 75 ans, les femmes sont toujours plus nombreuses que les hommes à vivre seules, au fil des décennies nous pouvons toutefois relever la progression des hommes seuls sur le grand âge.

■ Des ressources limitées

L'analyse des revenus montre que les ménages âgés les plus aisés, sont localisés autour des agglomérations et dans les communes littorales. De plus, en terme de revenus, en Aquitaine, la moitié des personnes de 75 ans ou plus dispose, en 2006, d'un revenu fiscal inférieur à 15 365 euros par an, ce qui correspond à des revenus de moins de 1 280 euros par mois. Ce revenu médian est plus faible que le Smic, d'environ 40 euros. Par ailleurs, le revenu médian des Aquitains âgés de 60 à 74 ans est sensiblement supérieur à celui de leurs aînés. Il s'établit, en 2006, à un peu plus de 1 500 euros mensuels, valeur équivalente à la moyenne de la France métropolitaine.

La tranche d'âge des ménages dont la personne de référence a plus de 75 ans est donc nettement moins favorisée que celle des 60-74 ans. Egalement, sur le Pays Grenadois, beaucoup de personnes touchent de petites retraites (retraites agricoles).

L'analyse croisée des niveaux de revenus, de l'isolement des personnes, permet d'identifier des populations potentiellement demandeurs vis-à-vis des besoins en services.

■ Des besoins de mobilité accrus

En terme de mobilité, lorsque les actifs prennent leur retraite, ils ne changent, pour la plupart, pas leurs habitudes et continuent de bénéficier des offres de biens et de services proposées. Cependant, à la suite d'un accident, d'une maladie, ou du décès du conjoint, ils se retrouvent souvent privés de leur autonomie, de leur voiture ... A partir de là, l'isolement peut devenir particulièrement important du fait que l'offre de transport ne permet pas de répondre à leur besoin de mobilité. Ainsi, sur le territoire, 20% des 75-79 ans et 40% des 80 ans et plus ne possèdent pas de voiture.

Pour répondre à ces pertes momentanées ou définitives de mobilité et d'autonomie, les conseils généraux ont développé des mesures d'aide à la personne. Mais ces services ne répondent qu'à une partie des besoins des personnes âgées : les besoins les plus vitaux. Ils n'offrent pas réellement de réponse aux besoins non vitaux mais tout autant légitime que peut avoir une personne âgée comme participer à la vie de la commune, se rendre dans les commerces de proximité, au marché, chez le médecin ...

Il est tout de même vrai qu'aujourd'hui les personnes âgées ont adopté des stratégies de déplacement et pris des habitudes, qui leur permettent de surmonter tant bien que mal leurs difficultés de mobilité. En effet sur le territoire, les personnes font aujourd'hui principalement appel à leur famille ou leur voisin pour se déplacer.

■ Isolement

Concernant les séniors retraités, l'isolement géographique et social paraît peu important sur le territoire pour plus de 75% des veilleurs du fait de « *l'entraide de voisinage et familiale* ». En revanche pour les personnes dépendantes, cet isolement paraît important pour 42% des veilleurs à cause du « *manque de moyens de locomotion* » mais reste tout de même atténué par « *les auxiliaires de vie et le service de portage de repas* ».

■ Mobilité

Tout d'abord, dans le cadre des activités (travail, loisirs, services...), pour 45% des veilleurs les moyens mis en place pour la mobilité des séniors/retraités, paraissent satisfaisants car la plupart ont un « *véhicule et conduisent* ». En revanche, les moyens mis en place pour la mobilité des séniors/retraités, paraissent peu satisfaisants pour 18% des veilleurs et insatisfaisants pour 36% d'entre eux. Ces derniers remarquent « *l'absence de transport collectif sur le territoire* ».

Ensuite, les moyens mis en place pour la mobilité des personnes dépendantes, paraissent satisfaisants pour seulement 20% des veilleurs. Ils évoquent « *l'entraide familiale ou de voisinage* ». En revanche, les moyens paraissent peu satisfaisants pour 40% des veilleurs et insatisfaisants pour également 40% d'entre eux.

■ Services

Pour les séniors retraités, tout comme pour les personnes dépendantes, la connaissance des services mis à disposition sur le territoire est satisfaisante pour plus de 55% des veilleurs et très satisfaisante selon 8% d'entre eux. Pour ces derniers, les informations sont correctement diffusées par « *les mairies ou la communauté des communes* ». Environ 30% des veilleurs trouvent cependant que la connaissance des services est peu satisfaisante et énoncent un « *manque de relais entre les communes et la communauté de communes du Pays Grenadois* ».

■ Logement

Pour les séniors retraités, l'offre de logement sur le territoire paraît satisfaisante pour 54% des veilleurs, mais peu satisfaisante pour 31% et insatisfaisante pour 15% d'entre eux. Ils évoquent le « *manque d'offre et le prix des logements* ».

Pour les personnes dépendantes, l'offre de logement sur le territoire paraît en revanche peu satisfaisante pour 58% et insatisfaisante pour 17% des veilleurs. Ils énoncent principalement le « *manque de logements adaptés* ».

■ Commerces

L'offre de commerces paraît satisfaisante mais seulement pour les « *commerces de premières nécessités* » comme les commerces alimentaires. En effet, plus de la moitié des veilleurs estiment que l'offre de commerce pour les séniors retraités mais surtout pour les personnes dépendantes, est peu satisfaisante ou insatisfaisante.

■ Niveau de vie

Si le niveau de vie des séniors retraités paraît satisfaisant pour 73% des veilleurs, seulement 50% estiment que c'est le cas pour les personnes dépendantes. En effet même si beaucoup sont propriétaires, de nombreuses personnes touchent de « *petites retraites agricoles* ».

■ Accès aux soins

L'accès aux soins paraît satisfaisant sur le territoire pour 70% des veilleurs. Le territoire est bien doté pour les soins relevant d'un généraliste, les soins d'auxiliaires médicaux ainsi que les pharmacies. Cependant il faut se déplacer hors territoire (Mont de Marsan ou Aire) pour consulter un spécialiste.

Le Groupe d'Analyse Partagée mis en place sur la thématique des « Personnes âgées » a travaillé sur trois problématiques : l'information, l'animation et le transport.

■ L'information et la communication

L'objectif principal de cette thématique est d'apporter une meilleure communication autour des services à destinations des personnes âgées. En effet, le groupe a mis en évidence la nécessité de multiplier l'information ainsi que ses différents supports, afin que tous les habitants aient régulièrement des informations sur les différents services.

Plusieurs préconisations ont été énoncées. Elles ne concernent pas seulement le public des personnes âgées mais l'ensemble de la population dont les jeunes.

- En premier lieu, il s'agirait de développer l'information des services au sein du bulletin communautaire, avec un zoom sur un service choisi dans chaque bulletin, afin de permettre aux usagers d'en connaître le fonctionnement et l'actualité
- Il a également été proposé de consacrer une page aux services communautaires dans les journaux communaux
- Les informations sur le site internet du Pays Grenadois pourront également être développées avec la mise en ligne de tous les guides édités par la communauté de communes. De plus une page à destination des personnes âgées et de leur famille, sur les informations et les droits les concernant, pourrait être développée.
- Enfin un support de communication plus original sous forme de vidéo a été proposé, afin de permettre aux habitants de visionner le fonctionnement des différents services intercommunaux. Une réalisation de ce support par l'Espace Jeune pourrait également être envisagée.

■ L'animation

L'objectif de cette thématique est de réfléchir à comment réduire les cas d'isolement et développer les sociabilités. Le groupe a principalement abordé la question de l'isolement, choisi pour certains, subi pour d'autres.

- Une seule préconisation a été énoncée avec la mise en place des actions de l'ASEPT (Association Santé, Education, Prévention sur les Territoires) afin de proposer des ateliers pour le « Bien Vieillir ».

■ Le transport

Les deux principaux objectifs de cette thématique sont d'une part de réduire les cas d'isolement et de recréer un lien social et d'autre part de prévenir le vieillissement, en redonnant une autonomie aux personnes âgées et en leur permettant un accès aux pôles structurants.

Le groupe a tout d'abord souligné l'existence d'une forte solidarité de proximité qui permet aujourd'hui aux personnes âgées de se déplacer. Egalement, des services de transport existent déjà : les taxis, les bus, les aides à domicile et le transport collectif à la demande sur Bordères et Le Vignau. Cependant, la mise en place d'un service de transport permettrait aux personnes âgées d'être moins tributaires des autres. Egalement avec la mise en place d'un service de transport, il s'agirait de répondre au besoin présent mais aussi d'anticiper l'avenir.

Le groupe a travaillé sur une seule préconisation : la mise en place d'un transport collectif au sein du territoire. Cependant de nombreuses pistes d'action relatives au fonctionnement du service ont été évoquées:

- Tout d'abord, concernant le public, une mutualisation du service serait à envisager. Le transport serait donc aussi utilisé pour les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes isolées. Ce service viendrait en complément du transport effectué par les aides à domicile et pour des personnes plutôt autonomes.
- Ensuite, concernant les déplacements, deux arrêts ciblés sur Grenade seraient dans un premier temps concernés
- Aussi, considérant les distances entre les communes, il serait nécessaire d'établir des secteurs
- Egalement, pour le fonctionnement du service, un système de réservation devrait être mis en place et une communication importante devra avoir lieu pour le succès de l'action. Enfin le tarif pour ce service pourrait rester symbolique.
- Il s'agirait enfin de réaliser une expérimentation d'une année au bout de laquelle une analyse de satisfaction des utilisateurs pourrait être faite.

INTRODUCTION - Enfance/Jeunesse

L'enfance et la jeunesse constituent un des domaines d'intervention privilégié des communautés de communes en matière d'action sociale. Cet engagement trouve son explication dans le besoin d'une offre de services toujours plus large et diversifiée.

Trois catégories d'âge concernées ayant ses propres problématiques et ses propres besoins peuvent être distinguées: la petite enfance (0-3 ans), l'enfance (3-12 ans) et la jeunesse (12-25 ans).

Tout d'abord pour les **enfants âgés de 0 à 3 ans**, les territoires soutiennent principalement les structures d'accueil. En effet, si le regroupement de communes peut permettre d'augmenter les capacités d'accueil en limitant les coûts grâce à une mutualisation des moyens, la gestion des établissements à l'échelle intercommunale offre également un service plus harmonieux. L'intercommunalité permet aussi de mieux répondre aux besoins des familles. En effet la satisfaction des parents est principalement conditionnée à un libre choix, combiné à une bonne organisation du service et à une charge supportable pour le budget familial.

Si l'action de l'intercommunalité est prépondérante dans le champ de la petite enfance, elle va souvent de pair avec des attributions communales et associatives pour les **enfants âgés de 3 à 12 ans** en matière d'accueil périscolaire et extrascolaire et d'animations pour les jeunes.

Enfin la mise en place de programmes pour les **jeunes de 12 à 25 ans**, permet de répondre aux besoins d'une population qui sera demain actrice du territoire. Il est donc important de l'accompagner et se préoccuper de ses besoins tout en veillant à sa bonne intégration sur le territoire. Pour cela l'accès à la culture et aux loisirs doit être favorisé et l'accès à la sécurité et à la santé doit être facilité tout comme l'insertion socioprofessionnelle.

On voit bien que la question de la jeunesse est transversale. Non seulement les thématiques liées à la culture et au sport sont concernées, mais aussi celle liées à la santé, à l'éducation, au logement, et à l'insertion par l'économie.

De plus, la jeunesse est une population à mobiliser en terme de ressources. Elle peut en effet s'exprimer en matière d'engagement citoyen, politique... Egalement, une des particularités des jeunes rurales réside dans une sociabilité intergénérationnelle (comme l'engagement dans un comité des fêtes d'un village, une structure associative culturelle ou sportives); engagements qui aujourd'hui doivent être encouragés, valorisés, et pérennisés.

La jeunesse représente donc un enjeu global dans le développement territorial et les dynamiques démographiques. L'environnement éducatif est, d'une part très important pour l'attractivité des familles et de nouveaux besoins et demandes émergent avec l'arrivée de populations en milieu rural.

En effet, la satisfaction de ces besoins et l'intégration des familles et des enfants/jeunes contribuent concrètement à l'attractivité du territoire.

Prévu pour 2013, La Maison de l'Enfance accueillera deux structures intercommunales; l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et le Relais Accueil Petite Enfance (RAPE). Ce nouvel équipement remplacera l'actuel accueil de loisirs et permettra de répondre de façon qualitative à la croissance de la fréquentation de ces services.

■ Le relais assistante maternelle (RAM)

Le relais Assistante Maternelle (RAM) accueille et informe sur les droits et devoirs des parents employeurs et des assistantes maternelles agréées. La structure propose également des temps d'animation et d'échanges pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent. Sur le territoire le RAM se déplace sur trois communes, Grenade, Cazères et Bascons.

Des rencontres parents-enfants sont également proposées et permettent de soutenir les parents dans la prise en charge de leurs jeunes enfants. Pour cela, quatre professionnels interviennent à tour de rôle sur l'atelier.

■ La Scolarisation

On retrouve sur le Pays Grenadois cinq Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) dont deux étant associés à une commune qui ne fait pas partie du Pays Grenadois. C'est le cas du regroupement « Artassenx, Bascons et Bretagne » et de celui de « Larrivière, Renung ». Aussi, deux écoles fonctionnent sans RPI ; Grenade (une école publique et une école privée) et Saint Maurice. Aussi, Lussagnet est la seule commune à ne pas avoir de classe. Tous les regroupements possèdent au moins un accueil périscolaire et toutes les communes avec école disposent d'une cantine. A noter que les tarifs et les modes de calcul concernant les accueils périscolaires sont à ce jour, différents selon les RPI.

Egalement un collège est présent à Grenade sur l'Adour.

Pour le lycée, les élèves doivent se rendre à Mont de Marsan ou à Aire sur l'Adour mais un ramassage scolaire assure les déplacements.

■ L'Accueil de loisirs

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement propose aux enfants, âgés de 3 à 12 ans, des activités diverses pour tous les goûts. En conciliant temps forts d'activités, temps de repos et temps libre, l'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et durant chaque période de vacances scolaires (sauf Noël).

■ Les espaces ados

Véritable lieu ressource, le Point Information Jeunesse (PIJ), est ouvert aux adolescents, âgés de 12 à 25 ans. Un accueil gratuit, anonyme et personnalisé, proche de chez eux leur est offert. Le PIJ met en effet à disposition des jeunes tous types d'informations relatives à leur quotidien : métiers, formations, vie pratique, loisirs, vacances, sport, santé...Le PIJ permet également d'obtenir des infos sur les missions du service civique, sur les jobs d'été avec l'organisation d'un forum annuel en mars. Un service baby-sitting cantonal est également mis à disposition des parents qui souhaitent faire garder leurs enfants et des ados qui souhaitent devenir baby-sitters.

Ensuite L'Espace Jeunes accueille librement les adolescents (sous la responsabilité d'un animateur) avec à leur disposition un baby-foot, un ordinateur avec connexion internet, un coin musique et lecture... C'est également une structure à l'initiative de projets comme l'organisation d'activités, de soirées à thèmes et de séjours. Enfin, la principale mission de la structure est de développer l'autonomie et le sens des responsabilités des ados en s'appuyant sur leurs envies et motivations pour construire des projets.

Un Espace Ado est également mis à disposition des jeunes sur la commune de Bordères-et-Lamensans.

■ Les loisirs

De nombreuses associations sportives et culturelles à destination des jeunes existent sur le territoire. Certaines ont également des écoles pouvant accueillir de jeunes enfants.

Aussi, on dénombre sur le Pays Grenadois deux médiathèques et trois bibliothèques.

■ Une dynamique familiale importante

74% des ménages du Pays Grenadois sont des ménages avec famille c'est-à-dire soit des couples sans enfant, soit des couples avec enfant(s), soit des familles monoparentales. Parmi ces familles, 54% ont des enfants soit au total 1253 familles sur le territoire.

Le pays Grenadois a connu une croissance de sa population entre 1999 et 2008 (+ 791 habitants), et le nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans a ainsi augmenté de 117. Plus précisément, on recense 908 familles avec un ou deux enfants dont 772 familles de type «couple» et 136 familles monoparentales, ainsi que 205 familles nombreuses dont 185 de type «couples» et 20 familles monoparentales.

Parmi les 1113 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans en 2008, on recense sur le Pays Grenadois, 14% de familles monoparentales en 2008 (contre 11% en 1999). 86% des familles avec enfants sont donc en couples sur le territoire. On recense également 18% de familles nombreuses (contre 17% en 1999).

Tout comme les tendances nationales et départementales le poids des familles monoparentales a augmenté entre 1999 et 2008. On note ainsi une augmentation de 36 familles monoparentales avec un ou deux enfants et de 12 avec trois enfants et plus.

En revanche le poids des familles nombreuses a légèrement augmenté sur la même période contrairement aux deux autres territoires (20 couples avec 3 enfants et plus, de plus qu'en 1999).

■ Une progression des naissances

Avec 87 naissances par an observées en moyenne entre 2007 et 2009 sur le Pays Grenadois, le taux estimé de fécondité du territoire est de 6,6 naissances pour 100 femmes en âge d'avoir des enfants. Ce taux reste supérieur au taux estimé dans les Landes et en Aquitaine (6,2 et 5,8), mais proche de celui de la France métropolitaine qui recense 6,5 naissances pour 100 femmes.

Avec 80 naissances en moyenne par an sur la période 2004-2006, contre 87 sur la période 2007-2009, le taux d'évolution des naissances sur le Pays Grenadois entre les deux périodes est de 9,2 %.

Depuis 1999, le nombre de naissances recensées sur le territoire se situe entre 73 et 100 naissances par an.

■ Des structures adaptées à tous les âges

Tout d'abord un seul mode de garde existe pour **les 0-3ans** sur le territoire : les assistantes maternelle. En effet, 67 assistantes maternelles sont agréées en 2011 sur le Pays Grenadois.

Selon les données CAF, près d'un enfant sur deux de moins de trois ans couvert par la CAF, est accueilli par une assistante maternelle sur le territoire.

Aussi, un enfant sur cinq de moins de trois ans est gardé par un de ses parents qui a cessé son activité professionnelle et 10% des enfants sont gardés par leur parent à temps réduit (lors d'un contrat à 80% ou à temps partiel par exemple).

Enfin, la garde à domicile touche moins de cinq enfants sur le territoire.

Par rapport aux territoires de comparaisons, le Pays Grenadois utilise donc majoritairement les assistantes maternelles comme mode de garde. De plus les parents en congés parental à taux plein sont également plus nombreux que dans les Landes et en France Métropolitaine.

Les cantons limitrophes au Pays Grenadois possèdent, en plus des assistantes maternelles, un mode d'accueil collectif ; une crèche collective pour les cantons de Saint Sever et de Mont de Marsan et une halte-garderie itinérante pour les cantons d'Aire sur l'Adour et de Villeneuve.

Le CIAS gère également un Accueil de loisirs pour les **3-12 ans**. Entre 2000 et 2011 il est passé de 3029 à 7721 journées enfants. En 2011 on dénombre par exemple, 3049 journées-enfants pour la commune de Grenade, mais également 822 pour la commune de Bretagne.

Les communes de Cazères, Le Vignau et Lussagnet sont les plus éloignées de Grenade. On dénombre au total pour ces trois communes 534 journées-enfants vers l'accueil de loisirs de Grenade mais également 500 journées enfants vers l'accueil de loisirs d'Aire sur l'Adour ce qui représente 12 familles et 24 enfants.

Enfin, deux structures gérées par le CIAS sont à disposition des jeunes de **12-25 ans** ; l'Espace Jeunes et le Point Information Jeunesse (PIJ).

En 2011 le PIJ a par exemple mis en place des « débats d'ado » au sein du collège qui ont mobilisé une quinzaine de jeunes. Egalement, fin mars 2012, le forum des jobs d'été a accueilli un peu plus de 80 jeunes afin de les mettre en relation avec les professionnels du territoire. En avril 2012, deux journées d'information baby-sitting ont été organisées et enfin une présentation d'un projet de vacances en autonomie a permis à la structure d'être labélisée pour participer au label SacAdos.

Concernant l'Espace Jeunes, durant les vacances de février 2012 un camp théâtre de cinq jours a été organisé. Seize jeunes et deux animateurs se sont ainsi rendus à Cassen dans les Landes.

En avril 2012, un autre projet a vu le jour. En effet, à l'initiative du Conseil Général des Landes, dans le cadre de « Land Imagination », les jeunes ont pu présenter leur projet afin d'obtenir un financement pour la mise en place de leur journée de « chiens de traîneaux ». Douze jeunes et deux accompagnateurs se sont ainsi rendus à Loudervielle dans les Hautes Pyrénées.

Durant les vacances d'été 2012 deux séjours de 3 jours ont été organisés ainsi que deux semaines thématiques sur les activités sportives et une semaine de chantier citoyen.

L'Espace Jeunes est également ouvert tous les mercredis pour des activités libres ou des sorties ainsi que quelques samedis après-midi. Plusieurs sorties ont été organisées depuis novembre 2011 comme des sorties plages ou piscines, exposition, match de foot ...

■ Des jeunes nombreux et peu mobiles

Avec 25% de moins de 20 ans dans la population totale, le Pays Grenadois est le territoire landais où la proportion des jeunes est la plus importante. Cette représentativité des jeunes peut s'expliquer par la faible mobilité de ces derniers sur le territoire.

En effet, en 2008, 55 % des jeunes de 20 à 24 ans vivent encore au sein de leur famille, 26% vivent en couple et 8% vivent seuls. Enfin, 9,2% vivent dans un ménage de plusieurs personnes hors famille.

Concernant les 18-24 ans, 62% vivent chez leurs parents en 2008 contre 51% pour le département des Landes. Enfin chez les 20-29 ans, 35% vivent encore chez leurs parents contre 28% pour les Landes.

Sur 738 jeunes de 15-24 ans en 2008, 61% habitaient le même logement 5 ans auparavant. Aussi, 8% d'entre eux habitaient un autre logement de la commune.

■ Des jeunes qualifiés

En 2008, 97% des jeunes de 15-17 ans sont scolarisés sur le Pays Grenadois. Cependant pour les 18-24 ans, seulement 34% le sont contre 39% dans les Landes et 52% en France métropolitaine. Aussi, le taux de scolarisation des 21-24 ans est de 16% pour les femmes et de 12% pour les hommes contre 20 et 18% pour le département et de 38% et 32% pour la France métropolitaine.

Cependant parmi les 20-24 ans qui ne sont pas scolarisés sur le Pays Grenadois en 2008 (soit 78% d'entre eux), 26% ont un haut niveau de formation contre seulement 20% dans les Landes et 24% en France Métropolitaine. Egalement, seulement 17% des jeunes du territoire ont un bas niveau de formation contre 22% des jeunes au niveau national.

Egalement 32% des jeunes de 15-25 ans sont salariés en 2008. Parmi eux une majorité possède un emploi stable. En effet seulement 21% ont un emploi à temps partiel contre 22% dans les Landes et 26% en France Métropolitaine.

▪ Mobilité

Pour 36% des veilleurs, dans le cadre des activités Enfance/Jeunesse, les moyens mis en place pour la mobilité paraissent insatisfaisants et pour 18% peu satisfaisants. Ils évoquent principalement le « *manque de transport en direction de l'accueil de loisirs* ».

Pour également 36% des veilleurs, les moyens mis en place pour la mobilité dans le cadre des activités Enfance/jeunesse, paraissent satisfaisants. Selon eux, « *les personnes utilisent leur voiture personnelle* » et « *en milieu rural le transport individuel est le plus adapté* ».

▪ Services

Pour 46% des veilleurs la connaissance des services Enfance/Jeunesse, mis à disposition sur le territoire est peu satisfaisante. Selon eux, les jeunes « *ne recherchent pas l'information* » et cette dernière « *ne se fait qu'en cas de besoin* ». De plus, « *peu de jeunes connaissent l'existence de l'Espace Jeunes* » à Grenade sur l'Adour.

Cependant pour également 46% des veilleurs la connaissance des services Enfance/Jeunesse, mis à disposition sur le territoire est satisfaisante. Enfin 8% des veilleurs trouvent la connaissance des services très satisfaisante. Pour eux, « *les mairies et le site internet du Pays Grenadois ainsi que les bulletins communaux et le journal communautaire* » suffisent à faire passer les informations.

▪ Logement

Au regard des besoins et attentes des jeunes, l'offre de logements sur le territoire est satisfaisante pour 46% des veilleurs qui évoquent « *les loyers communaux accessibles aux jeunes* ». L'offre est cependant peu satisfaisante pour 31% d'entre eux et insatisfaisante pour 23% car les « *loyers sont élevés* » et les « *logements sociaux insuffisants* ». Pour certains, « *les jeunes adultes sont chez leurs parents faute de mieux* ».

▪ Commerces

Au regard des besoins des jeunes, l'offre de commerces sur le territoire paraît très satisfaisante pour 8% des veilleurs et satisfaisante pour 46%. Elle est cependant peu satisfaisante pour 31% d'entre eux et insatisfaisante pour 15% qui évoquent le fait de « *devoir se déplacer sur Mont de Marsan* ».

▪ Niveau de vie

Le niveau de vie des jeunes paraît insatisfaisant pour 50% des veilleurs qui évoquent « *le chômage et les emplois précaires* ». Cependant 40% des veilleurs le trouvent satisfaisant et 10% très satisfaisant.

▪ Accès à l'emploi

L'accès à l'emploi pour les jeunes paraît insatisfaisant pour 38% des veilleurs et peu satisfaisant pour 54% d'entre eux. Ils évoquent qu'il « *faut sortir du territoire pour travailler* » et un « *déficit d'emploi sur le territoire* ». Cependant la situation est satisfaisante pour 8% des veilleurs. En effet « *les jobs d'été sont accessibles aux jeunes* ».

▪ Loisirs

L'offre de loisirs sportifs paraît satisfaisante pour 71% des veilleurs et très satisfaisante pour 29% d'entre eux. Selon eux il y a sur le territoire, de « *nombreuses associations sportives pour les jeunes* » et une « *offre suffisamment variée* ». Cependant, concernant l'offre de loisirs culturels, 21% des veilleurs la trouvent peu satisfaisante et 14% insatisfaisante. Ils évoquent « *un aspect culturel peu développé* » et trouvent « *qu'il faut se rendre loin pour le cinéma, les expositions, le théâtre ...* ».

Le Groupe d'Analyse Partagée mis en place sur la thématique « Enfance/Jeunesse » a travaillé sur trois problématiques : l'information et la communication, l'évolution des modes de garde et le transport.

■ L'information et la communication

Tout d'abord, les deux objectifs principaux au développement de cette thématique sont :

- Améliorer l'identification des services communautaires à destination des 0-25 ans sur le territoire
- Améliorer la communication des services à destination des nouveaux habitants

En effet, le groupe a tout d'abord mis en évidence un manque d'information sur les structures de l'Espace Jeunes et du Point Information Jeunesse. Il a également été noté un manque de communication, concernant les associations existantes pour les jeunes sur le territoire.

Le groupe a donc énoncé deux principales préconisations:

- En premier lieu, la création d'un guide enfance/jeunesse a été proposée. Il intégrerait tous les services et toutes les associations à destination des 0-25 ans sur le territoire
- Egalement l'intervention des services du CIAS pourrait être confortée sur le territoire
- D'autres préconisations concernant cette problématique ont été énoncées, mais concernent également la thématique des « personnes âgées » et ont donc été évoquées dans la section précédente.

■ L'évolution des modes de garde

L'objectif de cette thématique est de permettre une complémentarité des modes d'accueil si les familles en ressentent un réel besoin. En effet, les assistantes maternelles sont le seul mode de garde sur le territoire. Egalement, la CAF ne connaîtrait pas le mode de garde de 38% des enfants du territoire. La problématique concerne donc surtout les besoins des familles à cet égard.

Concernant les préconisations énoncées par le groupe :

- Il s'agirait surtout dans un premier temps d'analyser les besoins des familles en recensant par exemple le nombre d'enfants du Pays Grenadois qui fréquentent d'autres modes de garde sur les EPCI voisins.
- Dans un second temps, et selon les résultats de l'étude, la mise en place ou la mutualisation d'un nouveau mode de garde pourrait être étudiée.

■ Le transport

L'objectif de cette thématique est de :

- Pourvoir améliorer la mobilité des jeunes
- Permettre une équité territoriale concernant l'accès à l'accueil de loisirs

En effet, afin de pouvoir maintenir une équité territoriale, l'objectif de l'accueil de loisirs est de pouvoir permettre à tous les enfants du territoire d'y accéder. Cependant, le contact avec les parents reste primordial et le rythme de l'enfant doit être pris en compte. A cet effet la mise en place d'un transport serait nécessaire pour les trois communes les plus éloignées de Grenade (Cazères, Le Vignau et Lussagnet).

Le groupe a énoncé deux préconisations :

- Il serait souhaitable dans un premier temps d'analyser le besoin des familles de ces trois communes par le biais d'une rencontre avec les parents concernés
- Selon les résultats, une expérimentation d'un transport pour l'accueil de loisirs, pour les trois communes les plus distantes de Grenade, pourrait être mise en place.

CONCLUSION

Si les communes ont peu de compétences obligatoires en matière sociale, elles ont pour autant un rôle certain de cohésion sociale et de lien social. En effet, la plupart des communes développent des politiques d'action sociale qui vont de la petite enfance aux personnes âgées.

Face aux évolutions socio-économiques de notre pays, les politiques sociales et leurs principaux acteurs ont dû s'adapter. Aussi, la crise économique et ses effets ont relancé le débat et rappelé l'importance des actions menées par l'échelon intercommunal. De fait, les CIAS sont également sollicités de manière croissante par leurs usagers, dont les attentes interrogent directement leurs capacités d'intervention.

Confier à l'intercommunalité des compétences en matière d'action sociale apporte également la garantie d'une réponse équitable sur l'ensemble du territoire. Elle permet d'exprimer la solidarité entre communes puisque l'ensemble des habitants ont accès aux mêmes services, aux mêmes équipements, aux mêmes prestations, dans le respect du principe d'égalité devant le service public.

A cet effet, compte tenu de leur bonne connaissance des questions sociales et dans un souci de proximité et d'efficacité de la réponse publique apportée au plan local, les CIAS ont su prouver qu'ils étaient les acteurs de proximité les plus appropriés pour mettre en œuvre l'Analyse des Besoins Sociaux.

Situés au cœur des stratégies de partenariats les CIAS ils ont en effet une légitimité pour rassembler l'ensemble des acteurs sociaux du territoire autour d'une réflexion et/ou d'un partage de données.

Facteur d'enrichissement de la vie sociale pour l'ensemble des populations et donc acteur à part entière du développement local, c'est dans cette double perspective qu'il faut approcher l'apport des Centres Intercommunaux d'Action Sociale, aux dynamiques de développement local. Le CIAS a en effet vocation à être un outil au service du territoire et de tous les habitants.

Mais il ne faut pas oublier que le développement d'une politique d'action sociale au niveau intercommunal se fonde sur les atouts, les handicaps et les dynamiques partenariales propres à chaque territoire.

En ce sens, l'Analyse des Besoins Sociaux s'impose comme un outil indispensable à l'exercice d'une action sociale communautaire adaptée. En effet, l'ABS, dans un contexte législatif dense et changeant, au-delà de répondre aux évolutions réglementaires, devient aussi une nécessité afin d'ajuster les politiques sociales locales.

Sur le territoire, toutes les préconisations énoncées dans le cadre des Groupes de travail ont été présentées au Conseil d'Administration du CIAS qui les a validées. Si certaines actions nécessitent une réflexion approfondie, d'autres pourront être mises en œuvre prochainement sur le territoire.

Enfin, sur le Pays Grenadois le projet d'ABS est pluriannuel. En effet si deux thématiques spécifiques ont été développées cette année (les personnes âgées et l'enfance/jeunesse), d'autres thématiques pourront être abordées dans les années à venir.